

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
sur la détermination Sébastien Cala et consorts –
Pour un meilleur respect des bassins hydrographiques de l'Orbe supérieure (21_DET_4)

Rappel de l'intervention parlementaire

En prévision de la prochaine renégociation de la Convention intercommunale Franco-Suisse sur la collaboration en matière de protection et utilisation des eaux de l'Orbe supérieure, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat d'intégrer, dans la prochaine convention, des objectifs quantifiables visant à améliorer la situation quant au respect des bassins hydrographiques de l'Orbe supérieure.

(signé) Sébastien Cala et consorts

Réponse du Conseil d'Etat

La détermination Sébastien Cala et consorts portera ses effets sur une négociation qui aura lieu en 2023 entre les communes franco-suissees concernées, l'Etat de Vaud et le Parc naturel régional du Haut-Jura. La situation aura certainement alors évolué par rapport à celle prévalant aujourd'hui.

En effet, une étude en cours sur l'hydrologie du lac des Rousses, en relation avec l'analyse du rehaussement éventuel du lac, fournira de nouveaux éléments de réflexion, qu'il conviendra également de prendre en compte pour faire une proposition d'objectifs réalistes et acceptables aux partenaires français, en vue de les intégrer à la future convention.

Le Conseil d'Etat soutient ainsi cette détermination et proposera des objectifs quantifiables, qui permettront à la fois de valoriser les efforts déjà accomplis et de motiver la poursuite de ces efforts. On peut envisager des objectifs notamment en relation avec la réduction des transferts d'eau hors du bassin hydrographique de l'Orbe supérieure, des eaux potables, usées ou de pluie.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 juillet 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean